



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 8 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, **le lundi 8 juillet 2024 à 19 h 30**. La séance est présidée par son honneur le maire Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents, Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin et Messieurs les conseillers François Fruhauf, Pierre Venne et Gaétan Desmarais.

Madame Mélanie Mainville ayant motivé son absence.

Madame Lidia Langis, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

-
- 01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
 - 02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1- Séance ordinaire du 10 juin 2024
 - 04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 05- CORRESPONDANCE
 - 5.1- École Ste-Bernadette - Demande de prêt de local - journées pédagogiques
 - 5.2- Moisson Lanaudière – Demande d'aide financière pour l'année 2024-2025
 - 06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 30 juin 2024 préparé par la directrice générale et greffière-trésorière
 - 6.2- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de juin 2024
 - 6.3- Loisirs – Compte rendu et suivi – Juin 2024
 - 07- RAPPORT DES COMITÉS
 - 08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
 - 10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS
 - 11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA
- ADMINISTRATION :**
- 11.01-Congrès annuel de la FQM 2024
 - 11.02-Affichage d'un poste – Directeur des finances
 - 11.03-Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget révisé 2024
 - 11.04-Programme de soutien à la démarche MADA, édition 2024-2025 : nomination d'un élu responsable du dossier « aînés »
 - 11.05-Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sureté du Québec – Appui
- VOIRIE :**
- AQUEDUC :**
- LOISIRS :**
- BIBLIOTHÈQUE :**
- AUTRES POINTS :**
- 12- PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE
 - 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-155

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1- Séance ordinaire du 10 juin 2024

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-156

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la directrice générale et greffière-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), le directeur général et greffier-trésorier par intérim soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2024-07-157

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal approuve les comptes à payer au montant de **282 823.54 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

5.1- École Ste-Bernadette - Demande de prêt de local - journées pédagogiques

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de Madame Nathalie Dupuis, technicienne en service de garde à l'école Sainte-Bernadette, à l'effet de lui prêter la salle communautaire, à titre gratuit, afin qu'elle puisse y accueillir les élèves lors des journées pédagogiques du 27, 28, 29 et 30 août 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-158

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la demande de prêt de local, pour les dates mentionnées ci-haut le tout gratuitement.

5.2- Moisson Lanaudière – Demande d'aide financière pour l'année 2024-2025

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de l'organisme Moisson Lanaudière;

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière dessert des organismes dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir l'organisme Moisson Lanaudière puisque ses actions rendent un réel service à la communauté locale;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-159

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal désire octroyer une aide financière de 250.00 \$ à l'organisme Moisson Lanaudière dans le but d'aider à la poursuite de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES

6.1- Rapport de l'état des finances au 30 juin 2024 préparé par la directrice générale et greffière-trésorière

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 30 juin 2024.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.2- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de juin 2024

Dépôt du rapport, préparé par Madame Lidia Langis, des permis et certificats émis au cours du mois de juin 2024.

6.3- Loisirs – Compte rendu et suivi – Juin 2024

Dépôt du rapport mensuel du compte rendu et suivi des loisirs.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- RAPPORT DES COMITÉS

Aucun

08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Aucun

10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun

11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA

ADMINISTRATION :

11.01- Congrès annuel de la FQM 2024

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel les 26, 27 et 28 septembre 2024;

ATTENDU QUE les ateliers et les formations données pendant le congrès contiennent des informations d'intérêts pour la municipalité;

2024-07-160

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf
Et résolu :

Que le conseil autorise quatre inscriptions au congrès de la FQM;

Que le conseil autorise la dépense d'inscription, d'hébergement et de kilométrage, et en autorise le remboursement sur présentation de pièces justificatives jusqu'à concurrence de 2 000.00 \$ par congressiste.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.02- Affichage d'un poste – Directeur des finances



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste de responsable des finances par le biais des différentes plates-formes internet;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-161

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'affichage du poste par la directrice générale et greffière-trésorière sur les différentes plates-formes internet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.03- Office d'Habitation Au cœur de chez nous - Budget révisé 2024

ATTENDU QU'un budget 2024 a été accordé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous en date du en date du 5 décembre 2023 déclarant un déficit de 26 610.00 \$

ATTENDU QUE la municipalité doit défrayer 10% du déficit anticipé, soit 2 661.00 \$;

ATTENDU QU'un budget révisé a été accordé par l'Office d'habitation Au cœur de chez nous en date du 14 juin 2024 déclarant un déficit de 27 305.00 \$ dont 10% est payable par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, soit la différence de 69.50 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-162

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil approuve le budget révisé 2024 déposé par l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous, en date du 14 juin 2024 et réitère sa contribution à la hauteur de 10 % du déficit anticipé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.04- Programme de soutien à la démarche MADA, édition 2024-2025 : nomination d'un élu responsable du dossier « aînés »

ATTENDU QUE la résolution 2024-06-152 adoptée en juin 2024 témoigne de la volonté du conseil de se doter d'une politique municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE pour se prévaloir du programme de subvention visant à soutenir l'élaboration d'une politique MADA, le conseil doit nommer un élu responsable



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

du dossier « aîné »;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-163

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal nomme Monsieur Pierre Venne afin d'agir comme élu responsable du dossier « aîné ».

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.05- Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec – Appui

ATTENDU QUE la résolution numéro 97-24 de la Municipalité de Sainte-Françoise en demande d'appui à la Municipalité d'Upton pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités.

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-164

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux instances suivantes :

- Le ministère des Affaires municipales ;
- Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- La Commission de la protection du territoire agricole du Québec ;
- Au député de Joliette, Monsieur François St-Louis ;
- À la Fédération des municipalités du Québec ;
- À l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

VOIRIE :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

AQUEDUC :

LOISIRS :

BIBLIOTHÈQUE :

AUTRES POINTS :

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée.

13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 10 juillet 2023, à 19 h 30, et sera tenue en présentiel à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes, en prenant compte des mesures sanitaires en vigueur.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2024-07-165

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19h37.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M. Pierre Guilbault
Maire

Mme Lidia Langis
Directrice générale et
greffière-trésorière